



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine

DECISION MUNICIPALE N° 2025/070/A.J.

Visa de M. Yannick LEHOUELLEUR,  
D.G.A. Ressources

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI,  
Responsable du Pôle Gestion Locative et Copropriétés  
☎ 04.94.36.81.79 – [lsandreschi@mairie-toulon.fr](mailto:lsandreschi@mairie-toulon.fr)

## DECISION

### PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**OBJET** : Paiement de la somme de 480 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses honoraires d'établissement de constat d'état des lieux suite à cession de fonds de commerce - Immeuble situé à TOULON (Var) boulevard du Commandant Nicolas – Enseigne BESTDRIVE – SASU CENTRE AUTO – Facture n° 25-6156 du 12 mai 2025.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2025, chapitre 011, fonction 020, article 6227, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, Huissiers de Justice Associés, 2, Rue Ferdinand Pelloutier BP 4 - 5156, 83093 TOULON, sur le compte 0000333062Y, Banque 40031, Guichet 00001, Clé 25, la somme de 480 € TTC (QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **23 MAI 2025**

Pour le Maire de TOULON  
L'Adjoint délégué  
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 23 MAI 2025

PUBLIE LE 23 MAI 2025



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE 2025/070/A.J. - Paiement de la somme de 480 euros TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses honoraires d'établissement de constat d'état des lieux suite à cession de fonds de commerce - Immeuble situé à TOULON (Var) boulevard du Commandant Nicolas - Enseigne BESTDRIVE - SASU CENTRE AUTO - Facture n. 25-6156 du 12 mai 2025

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/05/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/05/2025

---

**Numéro de l'acte :** 2025070AJ ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250523-2025070AJ-AR

---

**Date de décision :** 23/05/2025

**Acte transmis par :** Stéphanie DUPONT ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes